

La région

La Flandre est une région très urbanisée en raison d'une forte densité de population. L'agriculture occupe 45% de la superficie des terres. Sur cette superficie, les cultures fourragères (pâturages, maïs) et les céréales représentent la plus grande part. L'agriculture et l'horticulture ont traditionnellement un caractère d'"entreprise familiale", mais se caractérisent de plus en plus par le changement d'échelle, la spécialisation, l'innovation et l'expansion.



Objectif

Nous nous efforçons d'assurer un développement durable et équilibré des valeurs naturelles, paysagères, patrimoniales et agricoles de la région, dans le but de préserver et d'améliorer la qualité de vie, de soutenir un secteur agricole dynamique, de préserver le patrimoine et la nature, de restaurer la qualité écologique de l'eau, de réduire les risques d'inondation et d'assurer une utilisation touristique/récréative partagée et réfléchie du paysage. Nous visons un secteur agricole qui contribue à enrayer le changement climatique et qui est mieux adapté à ses effets en mettant en œuvre des mesures de séquestration du carbone qui contribuent également à la conservation des sols et de l'eau, à la restauration des paysages et de la biodiversité et à une meilleure résilience économique des exploitations.

Méthodes

La vision pour Gulpdal (Voeren) a été développée par les administrations gouvernementales responsables de l'agriculture, de la nature, de l'environnement et du patrimoine, ainsi que par des organisations paysagistes, agricoles et de chasse. Ces partenaires ont élaboré une charte pour cette région en 2017, incluant cette vision. Les idées de contrats de rêve sont développées au sein des CIL locaux avec la contribution des utilisateurs des terres (agriculteurs et propriétaires privés) via des ateliers de parties prenantes, des contacts individuels et une enquête.

Contacter le CIL Région flamande

- Boerennatuur Vlaanderen

Sven Defrijn ✉ sven.defrijn@boerennatuur.be



**BOEREN
NATUUR**
VLAANDEREN

Solution contractuelle potentielle n°1 ("Contrat de rêve") Gulpdal (Voeren)

Objectif

Le contrat de rêve n'est pas encore totalement développé mais continuera à l'être pendant la durée du projet. Le contrat de rêve vise à :

- la préservation des valeurs esthétiques du paysage,
- la conservation de la biodiversité ;
- l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en améliorant le stockage du carbone et en réduisant l'impact des effets climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, érosion).

Mesures

- Gestion des pâturages
- Gestion des éléments du paysage (arbres, haies, bocages, etc.) (voir figure 1)

Type de contrat

- PSE / Mesures agro-environnementales et climatiques



Caractéristiques du contrat

- Paiements fondés sur des actions
- Paiements basés sur les résultats
- Approche collective

Biens publics ciblés

Régulation du climat

Biodiversité

Paysages et décors



Figure 1. Agriculteurs plantant des arbres fruitiers à haute tige dans les prairies de Gulpdal

Acteurs et structure

Il est actuellement prévu que les contrats soient conclus avec des agriculteurs individuels (avec un bonus collectif potentiel). La coopération entre les agriculteurs sera encouragée pour partager les connaissances et l'expérience, coordonner les actions et améliorer les résultats.

Les parties intermédiaires seront impliquées dans la facilitation des échanges entre les agriculteurs et l'organisation des activités de formation, le suivi et la gestion des paiements. La coordination générale et les paiements seront probablement dirigés par l'organisation régionale du paysage, la facilitation des échanges entre agriculteurs par Boerenatuur Vlaanderen. Les rôles précis des différents acteurs ne sont pas encore décidés.

Durée du contrat

Durée idéale du contrat : 5-10 ans

Paiements

Le financement proviendra de sources publiques combinant des fonds provenant de différents domaines d'action :

- Le paiement consistera très probablement en un paiement de base avec un bonus basé sur les résultats.
- Paiements bilatéraux avec une éventuelle prime de groupe

Contrôles et vérifications

Il s'agit de suivre une combinaison de pratiques et de résultats, en mettant l'accent sur les résultats. Les indicateurs considérés sont à la fois des indicateurs positifs : qualité écologique des prairies (diversité des espèces, couverture, structure de la végétation), qualité du paysage (présence d'éléments paysagers, zones naturelles inondables, intensité du pâturage) et des indicateurs négatifs : utilisation d'herbicides, réensemencement des prairies. Il est prévu que le suivi soit effectué par un organisme indépendant, en collaboration avec un agriculteur.

Avantages attendus

Avantages sociaux/écologiques

- la préservation des valeurs esthétiques du paysage
- conservation de la biodiversité
- l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci en améliorant le stockage du carbone et en réduisant l'impact des effets climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, érosion).

Avantages pour les agriculteurs

- Une agriculture plus résistante au climat (santé des sols, résilience aux conditions climatiques extrêmes, etc.)
- soutien financier

Région flamande (BE)

Solution contractuelle potentielle n°2 ("Contrat de rêve") Koolstofboeren

Objectif

L'objectif de ce contrat est d'améliorer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en encourageant les mesures de piégeage du carbone dans les exploitations agricoles, tout en améliorant d'autres services écosystémiques tels que la production alimentaire, la conservation des sols et de l'eau, la biodiversité et la qualité des paysages.

Mesures

- Incorporation de matières organiques dans le sol (résidus végétaux, copeaux de bois, fumier stable, compost).
- Extension de la rotation des cultures.
- Semis de cultures de couverture, de luzerne, etc.
- Bandes de graminées et d'herbes.
- Plantation d'arbres et de haies.

Acteurs et structure

Il est actuellement prévu que les contrats soient conclus avec des agriculteurs individuels. La coopération entre les agriculteurs sera facilitée pour partager les connaissances et l'expérience, coordonner les actions et améliorer les résultats. Elle sera dirigée par Boerennatuur. Les intermédiaires seront impliqués dans les services de conseil et de suivi. Des parties intermédiaires géreront également les paiements ou émettront des certificats de carbone potentiels. Il est prévu de coordonner le tout par le biais d'une plateforme (à développer).

Durée du contrat

10 à 20 ans

Paiements

- Financement privé : combinaison des paiements des entreprises/citoyens par le biais des marchés du carbone ou des initiatives de crowdfunding.
- Les paiements seront basés sur les résultats (prévus) : plus le carbone sera stocké, plus l'agriculteur sera payé. L'impact des mesures sera estimé et l'agriculteur sera payé en conséquence. Les paiements réels pourront être ajustés en fonction du suivi sur le terrain. (64% des agriculteurs préfèrent connaître à l'avance les paiements exacts, tandis que 36% préfèrent un paiement de base avec un complément en fonction des résultats).

Type de contrat

- PSE / Mesures agro-environnementales et climatiques



Caractéristiques du contrat

- Paiements basés sur les résultats
- Paiements fondés sur des actions (en partie)

Biens publics ciblés

Régulation du climat

Sol

Biodiversité

Paysages et décors

- Pas de prix plus élevé pour les produits agricoles. Il s'agit d'une vente supplémentaire en circuit court d'un service écosystémique.
- Paiements bilatéraux

Contrôles et vérifications

Une combinaison de pratiques et de résultats sera suivie, l'accent étant mis sur les résultats. Le principal indicateur de résultat est le stockage de carbone dans le sol, mais d'autres services écosystémiques seront également suivis, en fonction du type de mesure.

Les conseillers agricoles contrôleront les pratiques et les résultats (échantillons de sol prélevés par l'institut de pédologie), avec l'aide des agriculteurs, qui seront invités à recueillir des données/observations dans un journal de terrain. En fonction du système de certification qui sera utilisé, un contrôle supplémentaire par une tierce partie pourrait être nécessaire. Chaque année, une évaluation plus générale sera faite, combinée à un contrôle plus approfondi tous les 3 ans.

Avantages attendus

Avantages sociaux/écologiques

- l'atténuation et l'adaptation au changement climatique,
- la conservation des sols et des eaux,
- améliorer la biodiversité, et
- la restauration des paysages.

Avantages pour les agriculteurs

- amélioration de la conservation des sols et de l'eau : meilleure qualité des sols (structure, rétention d'eau, santé)
- des rendements plus élevés à long terme
- un revenu plus élevé
- image positive/appréciation des agriculteurs